

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2018

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

États financiers
31 décembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
États de la situation financière	4
États des résultats et de l'évolution de l'actif net	5
États des flux de trésorerie	6
Notes des états financiers	7-10

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au fiduciaire du FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE** (le fonds en fiducie), qui comprennent les états de la situation financière aux **31 décembre 2018 et 2017**, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE** aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du **FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds en fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds en fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds en fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du fonds en fiducie;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds en fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds en fiducie à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des activités du fonds en fiducie pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Anne Law, CPA, CA.

Chartered Professional Accountants Professional Corporation
Autorisé à exercer l'expertise comptable par les
Comptables professionnels agréés de l'Ontario

Toronto, Ontario

Le 25 février 2019, mais le 2 avril 2019 pour ce qui concerne la note 7.

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

États de la situation financière Aux 31 décembre

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Actif		
À court terme		
Trésorerie et placements à court terme	79 765	22 201
Intérêts à recevoir	<u>165 480</u>	<u>161 411</u>
	245 245	183 612
Titres à échéance fixe (note 3)	<u>51 019 178</u>	<u>50 316 663</u>
	<u>51 264 423</u>	<u>50 500 275</u>
Passif		
Actif net	<u>51 264 423</u>	<u>50 500 275</u>
	<u>51 264 423</u>	<u>50 500 275</u>

Approuvé par :

_____, fiduciaire

(Voir les notes des états financiers)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

États des résultats et de l'évolution de l'actif net Exercices clos les 31 décembre

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Produits		
Produits d'intérêts	1 177 899	1 241 655
Perte sur cession de titres à échéance fixe (note 4)	–	(9 995)
Perte latente sur titres à échéance fixe	(452 701)	(258 964)
	<u>725 198</u>	<u>972 696</u>
Charges		
Honoraires du fiduciaire	<u>136 199</u>	<u>135 631</u>
Résultat net de l'exercice	588 999	837 065
Capital au début de l'exercice	50 500 275	49 569 295
Apport (note 5)	<u>175 149</u>	<u>93 915</u>
Capital à la fin de l'exercice	<u><u>51 264 423</u></u>	<u><u>50 500 275</u></u>

(Voir les notes des états financiers)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

États des flux de trésorerie Exercices clos les 31 décembre

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Résultat net	588 999	837 065
Perte sur cession de titres à échéance fixe	–	9 995
Perte latente sur titres à échéance fixe	452 701	258 964
Variation des autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement ¹	(4 069)	33 286
	<u>1 037 631</u>	<u>1 139 310</u>
Activités d'investissement		
Acquisition de titres à échéance fixe	(1 155 216)	(28 344 450)
Cession de titres à échéance fixe	–	27 109 162
Trésorerie nette affectée aux activités d'investissement	<u>(1 155 216)</u>	<u>(1 235 288)</u>
Activités de financement		
Apport en capital	<u>175 149</u>	<u>93 915</u>
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des placements à court terme	57 564	(2 063)
Trésorerie et placements à court terme au début de l'exercice	<u>22 201</u>	<u>24 264</u>
Trésorerie et placements à court terme à la fin de l'exercice	<u>79 765</u>	<u>22 201</u>
¹) La variation des autres éléments hors trésorerie du fonds de roulement comprend ce qui suit :		
Intérêts à recevoir	<u>(4 069)</u>	<u>33 285</u>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	<u>1 173 830</u>	<u>1 274 940</u>

(Voir les notes des états financiers)

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

1) Description du fonds en fiducie

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* (la Loi) relative à la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire est entrée en vigueur le 15 novembre 2002. Le présent fonds en fiducie a été établi par Énergie atomique du Canada Limitée (EACL) aux termes de la Loi, et ses actifs sont détenus par la Compagnie Trust CIBC. Les apports au fonds en fiducie ont été effectués conformément à la Loi.

2) Résumé des principales méthodes comptables

- a) **Référentiel comptable**
Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.
- b) **Utilisation d'estimations pour la préparation des états financiers**
Pour préparer les états financiers du Fonds en fiducie d'Énergie atomique du Canada limitée, le fiduciaire doit faire des estimations et formuler des hypothèses, principalement à l'égard de l'évaluation des éléments, qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs et du résultat net et les autres informations connexes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.
- c) **Trésorerie et placements à court terme**
La trésorerie et les placements à court terme comprennent les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance initiale ne dépasse pas trois mois. La trésorerie et les placements à court terme sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, et ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond au cours du marché.
- d) **Titres à échéance fixe**
Les titres à échéance fixe sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont comptabilisés à la juste valeur, qui correspond au cours du marché.
- e) **Comptabilisation des produits**
Les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme ainsi que sur les titres à échéance fixe sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés, aux taux d'intérêt effectifs.
- f) **Impôt sur le résultat**
Le fonds en fiducie n'est pas tenu de produire des déclarations d'impôts. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

3) Titres à échéance fixe

Le coût amorti, la durée jusqu'à l'échéance et la valeur de marché des titres à échéance fixe s'établissent comme suit :

	2018			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur de marché
	\$	\$	\$	\$
Titres émis par				
le Canada	–	7 973 744	–	7 966 054
les provinces et les municipalités	2 944 305	3 510 010	13 331 544	19 700 585
Autres titres de créance	–	16 735 471	7 090 542	23 352 539
	<u>2 944 305</u>	<u>28 219 225</u>	<u>20 422 086</u>	<u>51 019 178</u>
	2017			
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Valeur de marché
	\$	\$	\$	\$
Titres émis par				
le Canada	–	–	7 240 137	7 233 759
les provinces et les municipalités	–	6 454 315	12 909 935	19 539 898
Autres titres de créance	–	16 735 471	7 090 542	23 543 006
	<u>–</u>	<u>23 189 786</u>	<u>27 240 614</u>	<u>50 316 663</u>

4) Perte sur cession de titres à échéance fixe

La perte sur cession de titres à échéance fixe s'établit comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Reprise du gain latent des exercices antérieurs	–	(222 504)
Gain réalisé	–	212 509
	<u>–</u>	<u>(9 995)</u>

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

5) Apports

Les apports d'Énergie atomique du Canada Limitée sont les suivants :

	\$
Apport initial – 25 novembre 2002	10 000 000
Apports annuels :	
14 novembre 2003	2 000 000
15 novembre 2004	2 000 000
15 novembre 2005	2 000 000
14 novembre 2006	2 000 000
14 novembre 2007	2 000 000
14 novembre 2008	2 000 000
13 mai 2009	1 746 645
6 avril 2010	1 818 812
31 mars 2011	1 898 115
2 avril 2012	1 356 134
26 mars 2013	1 414 173
24 mars 2014	1 474 983
30 mars 2015	1 089 934
31 mars 2016	1 137 441
3 avril 2017	93 915
29 mars 2018	175 149
	<u>34 205 301</u>

6) Instruments financiers

a) Juste valeur

Les instruments financiers du fonds en fiducie comprennent la trésorerie et les placements à court terme, les intérêts à recevoir, les titres à échéance fixe et les dettes et charges à payer. Ces instruments financiers sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur de la trésorerie, des intérêts à recevoir et des dettes et charges à payer correspond à la valeur comptable en raison de leur nature à court terme. La valeur comptable et la juste valeur des titres à échéance fixe sont présentées à la note 3.

b) Risque de taux d'intérêt

Le tableau suivant donne les échéances et les taux effectifs moyens des instruments présentés à l'état de la situation financière et hors de l'état de la situation financière.

FONDS EN FIDUCIE D'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Notes des états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

6) Instruments financiers (suite)

	Moins de 3 mois \$	De 3 mois à 1 an \$	Plus de 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Non sensibles aux taux d'intérêt \$	Total \$
Actif						
Trésorerie, placements à court terme et titres à échéance fixe	–	2 928 218	27 923 586	26 167 514	79 765	57 099 083
Taux	– %	2,09 %	2,11 %	2,45 %	– %	– %
Intérêts à recevoir					165 480	165 480
Taux				– %	– %	– %

c) Risque de change

Le fonds en fiducie investit uniquement dans des instruments libellés en dollars canadiens afin de prémunir son portefeuille contre le risque de change.

7) États des flux de trésorerie

Dans la section « Information supplémentaire sur les flux de trésorerie », les montants ayant trait aux intérêts reçus ont été révisés afin de correspondre aux montants réels pour 2018 et 2017.